

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

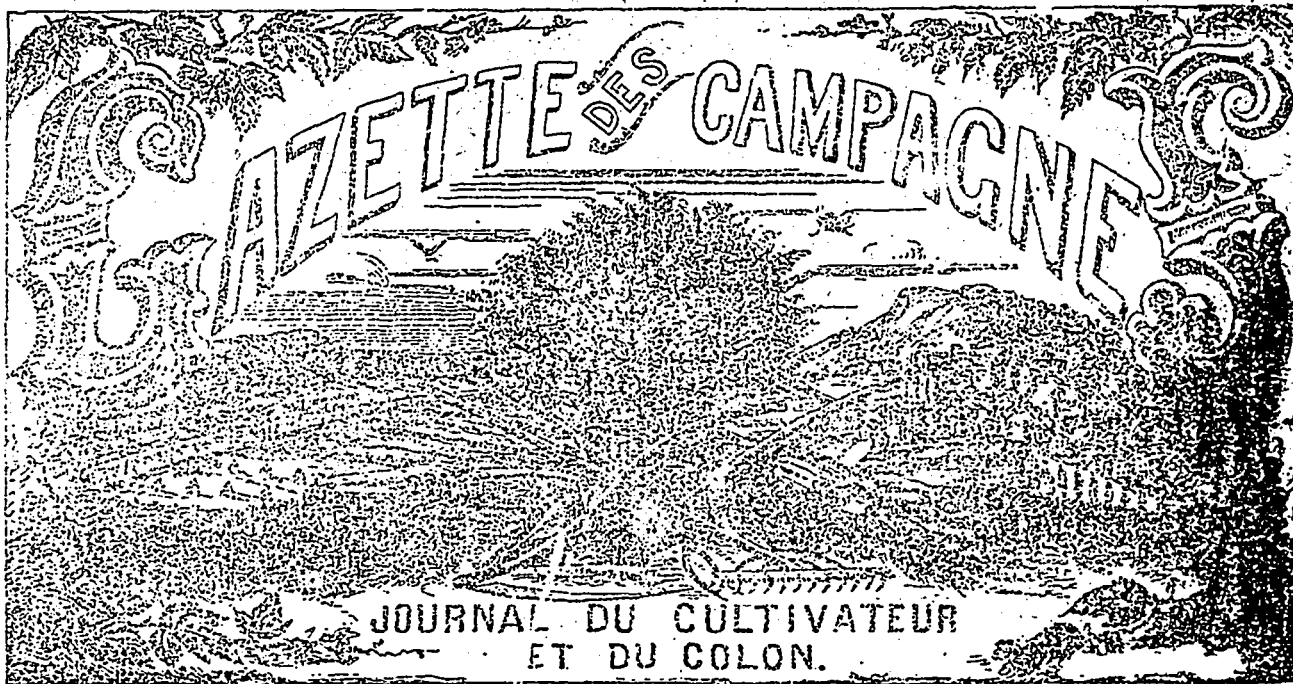
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Réd. Mr F Bourgeault
Pointe-Clair

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Éditeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

S O M M A I R E

Revue de la Semaine : Les canadiens en pèlerinage à Rome — La santé de Notre-Saint-Père Pie IX — Charles-François Roy, écrivain député à la Chambre des Communes. — Nos Chambres Fédérales : des prières seront récitées à l'ouverture de chaque session. — Funestes effets de l'alcool aux États-Unis. — Anti Treating Society — Six noces d'or dans la même journée à St. Jean des Chaillons, comté de Lotbinière.

Converser Agricole : Plantation en butte.

Matières divers : Culture de la betterave à sucre à Sorel, par M. Louis Mandeville. — Fromagerie à la Baie de Fevre. — La science du ménage (Suite) : Manie des achats; Acheter soi-même; Utiliser les restes; Avoir l'œil à tout. — L'avenir du Lac St. Jean, au point de vue agricole; pétition au Gouvernement Fédéral, demandant de l'aide en faveur d'un chemin de fer reliant Québec au Lac St. Jean.

Choses et autres : Transport de viande fraîche. — Inspection des poids et mesure — Le commerce de blé aux Illinois.

Reçettes : Destruction des chenilles dans les jardins. — Manière de glacer un gâteau.

Nous remercions bien sincèrement les amis dévoués de la Gazette des Campagnes qui nous ont fait parvenir depuis une dizaine de jours des lettres bien propres à nous encourager dans l'œuvre que nous poursuivons depuis plus de quinze ans. Nous attendons que l'affaire dont il était mention dans la lettre que nous leur adressions, et à laquelle ils se sont empressés de répondre, soit définitivement réglée, pour répondre d'une manière générale aux amis de la Gazette des Campagnes, et leur faire part de ce qui aura été décidé à notre égard.

REVUE DE LA SEMAINE

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que l'on est à faire des démarches pour organiser un pèlerinage vers la Ville Sainte. Voici les détails fournis par le *Courier du Canada* :

« Nous sommes en mesure d'annoncer que les démarches qui ont été faites en vue de faire représenter convenablement le Canada dans les grandes démonstrations catholiques devant avoir lieu à l'occasion du 20^e anniversaire du sacre épiscopal de Sa Sainteté, sont arrivées à leur terme, et un pèlerinage canadien, sous la direction d'un de nos évêques, se rendra à Rome.

« Mgr. Racine, évêque de Sherbrooke, a consenti à être le chef de la pieuse caravane, et nous apprenons que plusieurs prêtres des différents diocèses de la province ecclésiastique de Québec accompagneront Sa Grandeur.

« Invitation va être faite, sous peu de jours, aux fidèles de cette province de prendre part à cette manifestation de la foi catholique du Canada. Le programme du pèlerinage sera publié et les conditions pécuniaires et autres seront en même temps données.

« Nous ne doutons pas qu'un grand nombre de catholiques de cette province vont vouloir faire partie du pèlerinage en projet; et au point de vue catholique, il est à désirer que le nombre de pèlerins soit considérable. Comme nulle part, plus qu'au Canada, le Pape est aimé, vénéré, il faut que nous donnions la mesure de notre attachement au St. Siège par l'éclat et les proportions que nous saurons donner à cette manifestation.

« Puis le St. Père lui-même l'a fait connaître dans ses allocutions; ces pèlerinages vers la Ville Sainte, et aux

pièces du Vicairo de J.-O., sont les grandes formes de prières publiques qui semblent exigées par les besoins du temps :

“ Manifestation éclatante de la foi en face de l'incrédulité ou de l'indifférence, protestation publique de l'amour envers Pie IX à l'encontre de la haine des impies contre le Vicairo du Christ. ”

— Il n'y a pas encore très longtemps les dépêches télégraphiques nous annonçaient des nouvelles alarmantes au sujet de la santé de Notre Saint-Père le Pape Pie IX. Nos lecteurs s'informèrent sans doute à être informés sur ce qui a donné occasion à ces rapports télégraphiques.

“ Le 21 janvier, vers une heure et demie, le Pape, en revenant de sa promenade accoutumée dans le jardin du Vatican, fit tout à coup un certain mouvement avec le bras et l'épaule et fut pris d'un de ces accès de toux ordinaire. Il ressentit aussitôt une violente douleur au côté gauche. Il fallut le porter dans sa chambre et le mettre au lit. On appela les médecins en toute hâte. La douleur au côté gauche était très vive chaque fois que le Pape toussait. Les médecins, après un examen attentif de la partie malade, constatèrent qu'il n'y avait rien de sérieux, et que la douleur provenait d'un muscle qui avait subi une sorte d'effort par suite de la simultanéité d'un mouvement brusque et d'un accès de toux. Ils prescrivirent les remèdes voulus.

“ Le lendemain matin, ils trouvèrent le Saint Père beaucoup mieux, et ne purent obtenir que Sa Sainteté gardât le lit. Le Pape se leva à neuf heures et reçut plusieurs cardinaux. A deux heures, l'aiguète vieillard se coucha après avoir mangé de bon appétit. A trois heures, les médecins sont allés le voir, et l'ont trouvé endormi. Ils ont attendu son réveil et pénétré dans sa chambre un peu avant quatre heures. Ils ont constaté que Sa Sainteté allait de mieux en mieux. Elle n'éprouvait plus, en toussant, les spasmes violents de la veille; ce qui achevait de tranquilliser les médecins, c'était la bonne humeur et l'enjouement spirituel du Pape dont la conversation étincelait.

“ Nous n'avons pas épargné les détails pour faire connaître dans sa vérité l'accident de dimanche dernier qui a donné lieu aux bruits les plus alarmants. L'exacotitude rigoureuse de notre récit rassurera les catholiques : ils peuvent espérer encore de longs jours pour Pie IX. ”

— M. Che. F. Roy, malgré les prédictions d'une complète défaite que lui faisaient ses adversaires, malgré une écrasante majorité que l'on promettait à son opposant M. Z. Perrault, vient d'être élu par une majorité de 40 voix.

Comme le désirait le *Journal de Québec*, dans son numéro du 16 février, “ le comté de Kamouraska a fait judicieusement son choix dans la circonstance présente. ” Il a nommé comme député à la Chambre Fédérale un homme profondément dévoué à son pays. “ C'est ainsi que l'intelligent comté de Kamouraska entendait les choses. ”

Voici l'état des polls :

Village de Kamouraska, poll No. 1.....	22
St. Alexandre.....	45
St. Onésime.....	33
St. Anne.....	88
St. Pie.....	17
St. Denis.....	114
St. André.....	26
St. Philippe.....	36
Mont-Carmel.....	75

Majorité pour M. Roy..... 456

Village de Kamouraska, poll No. 2.....	39
Rivière Ouelle.....	115
St. Paschal.....	214
Sto. Hélène.....	49

Majorité pour M. Perrault..... 416

— Depuis l'ouverture des Chambres Fédérales, il paraît se faire un travail immense dans les Communes et le Sénat. Les interpellations devront faire le sujet de longs débats, si nous en jugeons par le grand nombre de questions faites au Gouvernement, au sujet de faits les plus importants.

Une des premières questions qui vient d'être éeécidee, celle qui nous paraît la plus nécessaire dans les circonstances actuelles, est le recours à une prière qui serait faite par l'orateur, à l'ouverture de chaque Séance; en voici la formule :

“ O Seigneur, notre Père Céleste, haut et puissant, Roi des rois, Seigneurs des seigneurs, le seul souverain des princes, qui contemplez de Votre trône tous les habitants de la terre; nous Vous supplions du fond de nos cœurs de regarder avec faveur notre très-gracieuse Dame Souveraine, la reine *Victoria*, et de la remplir tellement de la grâce de Votre Saint-Esprit qu'elle fasse toujours Votre volonté et qu'elle marche dans vos voies; donnez-lui l'abondance de Vos dons célestes; donnez lui la sainteté et le bonheur d'une longue vie; fortifiez la afin qu'elle triomphe de tous ses ennemis, et finalement après cette vie, qu'elle jouisse de la joie et de la félicité éternelles, par Jésus Christ, Notre Seigneur. Ainsi-soit-il.

“ Dieu tout puissant, la source de toute bonté, nous Vous prions humblement de bénir Albert Edouard, Prince de Galles, la Princesse de Galles et toute la famille royale; remplissez les de Votre Saint-Esprit; enrichissez les de Votre grâce céleste; favorisez les de tout le bonheur possible, et introduisez les dans Votre royaume éternel, par Jésus Christ, Notre-Seigneur. Ainsi-soit-il.

“ Dieu plein de grâce, nous vous implorons humblement en faveur du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des autres possessions de Sa Majesté, spécialement de cette Puissance et plus particulièrement du Gouverneur Général, du Sénat et de la Chambre des Communes, assemblés en ce moment pour faire des lois; qu'il vous plaise de diriger et de faire fructifier leurs délibérations, pour votre plus grande gloire, la sûreté, l'honneur et le bien-être de Notre Souverain et de ses possessions, que toutes choses soient si bien ordonnées et établies par leurs travaux sur les fondements les plus solides, que la paix et le bonheur, la vérité et la justice, la religion et la piété règnent parmi nous pendant toutes les générations. Nous Vous demandons ces choses et toutes les autres qui nous sont nécessaires en Votre nom, et par l'intercession de Jésus Christ, Notre Divin Seigneur et Sauveur. Ainsi-soit-il.

“ Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous induisez pas en tentation; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit il. ”

— Voici, d'après M. le docteur Murchison, de New York l'énumération des funestes effets déterminés par l'abus de l'alcool en Amérique depuis dix ans :

L'alcool a coûté à l'Etat une dépense directe de 3 milliards; il a causé une dépense indirecte de 3 milliards 500 millions.

Il a détruit, par le feu ou la violence, une valeur de plus de 500 000 fr.

Il a causé plus de 10,000 suicides.

Il a détruit 30,000 vies.

Il a fait 200 000 veuves et 1 million d'orphelins.

Il a laissé 100 000 enfants à la charge de l'Etat.

Il a fait entrer au moins 150,000 individus en prison ou dans les maisons de charité.

Nous laissons, bien entendu, à M. le docteur Murchison la responsabilité de ces chiffres. Son tableau, en le supposant même un peu chargé, ne manque pas d'éloquence! L'alcool tue les derniers indigènes de l'Amérique. La race s'en va; il n'y en aura bientôt plus. Pourvu que la race anglo-saxonne elle-même y prenne garde! L'alcool est un des plus grands ennemis de l'homme. On ne saurait trop le répéter et le crier au quatre coins de l'horizon.

— Il vient de se former à Toronto une société qui s'appelle *anti drinking Society*. Comme son nom anglais l'indique, ses membres s'engagent à ne jamais payer à boire à leurs amis dans les hôtels et restaurants ni à accepter semblable *politesse* de ceux-ci. Elle a été formée par trente-cinq jeunes gens qui se cherchent des confrères. Ça n'est pas une société de tempérance, car ses membres peuvent boire partout ailleurs que dans les *bar rooms* des hôtels et des restaurants.

Un événement rare, c'est l'occurrence de six noces d'or, la même journée. Le lundi gras, la paroisse de St. Jean Deschaillois avait le plaisir de voir cette fête. Voici les noms des mariés et leur âge :

C'était M. Pierre Guin, 78 ans et Dame Marie Houde, 71 ans; M. Benjamin Paris, 77 ans, et Dame Delphine Demers, 70 ans; M. François Baron, 79 ans, et Dame Angèle Mailhot, 78 ans; M. J. Couture, 72 ans et Dame Marie Desanges Lebouf, 73 ans; M. Isaac Chandonnet, 79 ans, et Dame Sophie Montpar, 74 ans; et M. Joseph Laliberté, 72 ans, et Dame Julie Gendron, 70 ans.

CAUSERIE AGRICOLE

DE LA PLANTATION EN BUTTE.

Comme nous avons promis, en octobre dernier, de donner dans le cours de l'hiver, des détails sur les opérations nécessitées par la plantation en butte, nous croyons le temps arrivé d'en parler; car avant deux mois à deux mois et demi plusieurs de nos cultivateurs auront peut-être occasion d'essayer ce nouveau mode de plantation.

Dans une de nos causeries du 19 octobre dernier, nous avons démontré aussi brièvement que possible, qu'au moyen du buttage, on sati-fait d'une manière simple, sûre et facile, aux conditions fondamentales de reprise et de réussite des plantations. Mais pour que nous puissions le faire avec succès, il faut que nos lecteurs soient initiés à l'esprit de cette méthode afin d'être en état de suivre scrupuleusement les règles posées par quelques agronomes qui en ont fait l'expérience.

Quelle est la saison la plus favorable à l'exécution de la plantation en butte?—D. nos jours, écrit M. Gouet, sous-inspecteur des forêts en France, il est généralement admis en principe que la transplantation des brins doit s'effectuer à un moment où les racines nouvelles commencent à se former. Ce phénomène se produit ordinairement à des époques

diverses chez les différentes espèces forestières; chez toutes, il se montre au printemps et se répète, à un degré plus faible, vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne, tant que le sol possède encore une température suffisamment élevée.

On assure avoir remarqué, sur des plants mis à demeure en automne, que les racines nouvellement formées conservent leur consistance herbacée pendant tout l'hiver; celles de plants laissés en place, se flétriraient au contraire à l'arrière saison, peu de temps avant l'arrêt complet de la végétation.

On a ouï trouver dans ce fait, qu'on prétend avoir suffisamment observé, la raison pour laquelle le mouvement vital de brins, transplantés en automne et pourvus d'un chevelu herbacé, se réveillerait au printemps de meilleure heure que chez des plants demeurés en place.

On a inféré de là, que les plantations d'automne seraient de reprise plus facile que celle de printemps.

Mais ces observations seraient-elles exactes, que nous ne saurions attribuer la végétation hâtive des plantations d'automne à l'état très-peu naturel de fibrilles gorgées de sève. Nous trouvons plutôt l'explication de ce phénomène dans ce fait que l'air plus chaud, au retour de la bonne saison, pénètre plus facilement le terreau divisé autour des brins nouvellement plantés, et arrive plus vite aux racines, qu'il ne saurait le faire à travers le sol, resté intact et peu perméable qui entoure les brins non transplantés.

Au reste, nous n'estimons pas que la reprise précoce des plantations soit chose très-désirable, à cause des gelées tardives. Ce motif même nous fait donner autant que possible la préférence aux plantations du printemps, tout en reconnaissant que les plantations d'automne sont souvent parfaitement justifiées par la pénurie de la main-d'œuvre. Nous croyons encore, si l'on peut planter par trous, mieux vaut le faire à son aise en automne que précipitamment ou tardivement au printemps.

Pour ce qui est de la saison la plus convenable à la plantation en butte, on doit planter de bonne heure, au printemps. Voici pour quels motifs :

1o. Pour les plantations d'automne, on est rarement dans la possibilité de se procurer le terreau substantiel nécessaire à la formation des buttes. Le plus souvent, on est obligé d'employer à cet effet le terrain naturel.

2o. La décomposition du gazon recouvert par les buttes influe d'une manière très-heureuse sur la bonne venue des plants. En automne, où la température est très-abais-sée, ce phénomène est affaibli ou même nul; le travail vital des racines se trouve retardé dans la même mesure. Très-souvent même les rigueurs de l'hiver occasionnent l'arrêt complet de la végétation, ce qui ne saurait jamais avoir qu'une notion funeste sur le succès de la plantation.

3o. Pendant la mauvaise saison, le terreau se tasse à un degré tel qu'au printemps les tièdes vapeurs terrestres ne peuvent se répandre dans l'intérieur des buttes avec toute la liberté désirable.

Ces motifs ne nous empêchent pas, il est vrai, de planter en automne, lorsqu'il est à prévoir que les bras manqueront au printemps pour ce genre de travail.

Nous tenons à signaler ici un fait qui, du moins pour les résineux, a été constaté par de nombreuses expériences: nous voulons parler de la reprise et de la réussite ordinairement parfaites des plants mis en place vers la fin du printemps, alors que le jet de l'année se trouve à moitié formé, et que le chevelu est complètement développé. Ce motif, sans que pour cela nous voulions conseiller de planter à un

moment aussi tardif du printemps, nous fait cependant préférer ce moment à la fin de l'automne.

Mais, par ce qui précède, nous sommes loin de recommander l'emploi de plants dont le chevelu est en pleine voie de formation. Au contraire, nous croyons de notre devoir de signaler les dangers d'une pratique pareille. En effet, sous l'action du soleil et du hâle, le jeune chevelu se dessèche rapidement de manière à devenir complètement inerte au bout de quelques heures seulement. Aussi, pour assurer la réussite d'une plantation, qu'elle se fasse au printemps ou à l'automne, est il extrêmement important de protéger soigneusement les racines des plants lors de l'extraction, et surtout à l'époque où les radicelles commencent à pousser.

Du terreau et des moyens de le préparer. — La plupart des plantations, et la presque totalité de celles en butte, s'effectuent dès les premiers jours du printemps. Mais il n'y a pas de forestier praticien qui ne sache combien il est difficile de se procurer, à cette saison, du terreau suffisamment moule et assez ressuyé pour revêtir les racines. Tout le monde, d'ailleurs, ayant tant soit peu quelque expérience dans la plantation des arbres, sait combien il est préjudiciable à la réussite des jeunes plants de n'employer que du terreau boueux et d'une cohésion trop grande, compacte.

Pour la plantation en butte, la difficulté dont nous parlons est d'autant plus grave que ce mode nécessite une plus grande quantité de terreau, et qu'il est, d'ailleurs, impossible de songer à le remplacer par de la terre mouillée et compacte, sans exposer les jeunes plants à des dangers au moins aussi grands que ceux résultant de la plantation par trous. Dans ce cas, les buttes, au lieu de s'imprégner facilement des exhalaisons terrestres et de conserver leur fraîcheur, se dessèchent ordinairement à l'arrivée d'un tempérahaut et sec, et se durcissent à tel point qu'on dirait des masses cuites au four, au milieu desquelles les racines se trouvent ensevelies. Les plants, captifs dans des buttes ainsi solidifiées, s'étioilent et meurent si la pluie se fait attendre; tout au moins ils restent languissants pendant quelques années.

Pour obvier à cet inconvénient, et pour approvisionner en même temps les buttes d'une plus grande quantité de matières nutritives, on a adopté en plusieurs endroits le procédé suivant, qui a toujours donné de bons résultats.

L'expérience a démontré que l'époque la plus favorable pour la préparation du terreau tombe à la fin d'août et dans les premières semaines de septembre. A cette époque, le temps est sec et chaud, ce qui permet de travailler facilement la terre, les plaques de gazon se dessèchent complètement, et en peu de temps elles se débarrassent aisément de la terre qu'elles contiennent; enfin les racines et autres résidus brûlent avec facilité.

A cette époque, nous faisons préparer sur chaque coupe qu'il s'agit de remplacer d'arbres au printemps suivant, des tas de terreau renfermant chacun 3 à 6 pieds cubes. Ces tas, étant que la grandeur du terrain le permet, doivent être distribués régulièrement, de manière que, lors de la plantation, le terreau puisse facilement être transporté partout.

La préparation du terreau est une des opérations les plus importantes; aussi recommandons-nous vivement de ne confier cette besogne qu'aux ouvriers les plus sûrs et les plus capables, sans se départir d'une surveillance active et continuelle.

Le moyen le plus efficace et le plus facile de contrôler la préparation du terreau, c'est de rompre de temps en temps quelques-uns des tas déjà dressés. On s'assurera ainsi de

leur contenu et de la manière dont le mélange a été opéré.

Il faut mettre un soin tout particulier à choisir les places d'où l'on peut tirer son terreau. Car il n'importe pas seulement de répartir les tas aussi uniformément que possible; avant tout, il s'agit d'avoir une terre substantielle.

A cet effet, il convient d'abord de soigner le terrain à l'aide de quelques coups de pioche. Si le sol est reconnu de bonne qualité, c'est-à-dire formé d'une couche épaisse de matières végétales bien décomposées, sans mélange de pierres trop nombreuses; on en fait dégrazer une surface convenable. On met à part les mottes de gazon et de bruyère provenant de cette opération, et, après un bon piochage de la place mise à nu, on enlève à la pelle la terre ameublie, en la déposant à côté de l'excavation produite, par couches en carré long et haute à peu près comme deux fois la main.

On ratise cette couche ameublie avec un rateau en fer à trois dents, pour rejeter les racines et les pierres; puis on la reconvre d'une partie des mottes qu'on avait mises à part. On frappe ces dernières avec le dos du rateau jusqu'à ce que la terre, ordinairement de couleur noirâtre, qu'elles retiennent soit tombée. De cette manière, au-dessus de la première couche il s'en forme une deuxième, et il est facile de les bien mélanger toutes les deux à l'aide du rateau en fer. Cela fait, on superpose un nouveau lit de terre vierge, puis un autre de terreau provenant de gazons émiettés, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que le monceau ait acquis le volume demandé d'environ trois à six pieds cubes.

On creuse ensuite la face supérieure du tas de manière à lui donner une forme concave et l'on y dispose pour y être brûlés, les résidus des mottes et les racines. On mêle les cendres obtenues avec le terreau et finalement on donne au monceau une forme imitant celle d'un toit dont le faitage aurait été coupé.

Lorsque le sol, ainsi que cela est fréquemment le cas dans nos forêts, est de nature très-argileuse et très-compacte, il est utile de procéder à l'incinération (réduire en poudre), dès que les deux premières couches se trouvent formées. On arrive ainsi à détruire, à l'aide du feu, les principes acides contenus dans la terre dont on augmente en même temps la porosité plus intime.

(A suivre)

Betteraves à sucre

Sorel, 20 février, 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Je me fais un plaisir de vous communiquer le résultat obtenu de la semence de graines de betteraves que le Gouvernement de Québec a eu l'obligeance de mettre à ma disposition, à titre d'essai. En voici le résultat qui pourrait être attesté par un grand nombre de cultivateurs de notre localité:

Dans l'espace d'un quart d'arpent de terre, j'ai semé une demi livre de graines de betteraves à sucre, et le rendement a été de cent cinquante de belles betteraves; la moyenne de chaque betterave a atteint le poids de 5 livres à 5½; quelques-unes même ont atteint le poids de 6½ livres. J'ai obtenu de cette betterave un excellent sirop.

Je vous fais connaître ces détails, parce que je sais que vous prenez un vif intérêt à tout ce qui tend à améliorer parmi nous le progrès agricole; ce n'est qu'en signalant de pareils faits à l'attention des cultivateurs indifférents, que tous ensemble nous en arriverons à profiter des richesses immenses que nous pourrions retirer par la culture d'une terre si nous voulions seulement nous en donner la peine.

LOUIS MANDEVILLE, Cultivateur.

Nous remercions notre correspondant pour les renseignements qu'il nous donne. Nous lui serions infiniment obligé, s'il voulait nous renseigner sur la manière d'obtenir le sirop de betterave. Nous avons reçu plusieurs lettres du Lac St. Jean, nous informant que l'on avait très-bien réussi dans leur culture de la

betterave à sucre; mais ce qui leur manque, c'est de savoir comment on obtient le sirop. Nous espérons que M. Maudeville nous fournira l'occasion de renseigner, à ce sujet, les courageux colons du Lac St. Jean, désireux aussi de retirer de leur culture tous les revenus possibles.

Fromagerie de la Baie du Febvre

8 Février 1877,

M. le Rédacteur,

Connaissant bien l'intérêt que vous portez à la classe agricole, je sollicite un petit espace dans les colonnes de votre journal si populaire dans les campagnes de ce district et particulièrement à la Baie du Febvre, pour dire quelques mots à mes confrères les cultivateurs, touchant les fromageries, au point de vue des intérêts agricoles.

Je suis un de ceux qui ont fourni du lait à la fromagerie établie ici, et où le fromage est fait pour le compte des patrons ou fournisseurs de lait, moyennant une rémunération de deux cents par livre de fromage, les fromagers en ayant tout le soin jusqu'à la vente qu'ils en font eux-mêmes.

Ce système n'a fonctionné que pendant la dernière saison. M. M. Biondin achetait le lait au prix de dix sous par gallon. Ayant fait l'expérience de deux systèmes, je crois que je puis affirmer, malgré les préjugés et les craintes d'un certain nombre de cultivateurs, que, pour nous, le système de vendre le lait n'est pas plus praticable, même aux prix de dix sous le gallon, que pour les fromagers de l'acheter peut-être même à un prix moins élevé. On le cultivateur vendra tout son lait, et alors il se prive ainsi que sa famille d'une nourriture dont la table du cultivateur est d'habitude si abondamment pourvue; il se prive en outre des moyens d'engrais les plus économiques; ou bien il en gardera ce qu'il lui faut et pour sa maison et pour ses engrais, et dans ce cas, la fromagerie ne recevant que peu de lait, paiera à peine ses dépenses et finira, par se fermer. Et c'est ce qui serait inévitablement arrivé si le même système eut continué.

Ayant été nommé secrétaire pour la dernière saison, je peux donner quelques chiffres que je certifie officiels et qui établissent que le dernier système adopté par la fromagerie de La Baie est très-avantageux pour les cultivateurs, et les paye de beaucoup mieux que s'ils convertissaient leur lait en beurre. Cette année, on a fait en moyenne une livre de fromage avec 10½ de lait. Cette proportion est peu considérable, mais c'est dû au lait que le peu d'herbes, sa mauvaise qualité en général, ont inévitablement rendu de qualité inférieure et moins riche. Il faut ordinairement le lait de trois livres de fromage pour faire une livre de beurre. C'est une comparaison que toute femme, près d'une fromagerie, pourra vérifier, et qu'elle trouvera exacte. Cette année, 11,053 lbs. de fromage ont produit \$1146 58 le lait qui a produit cette quantité de fromage aurait donné 4686 livres de beurre que j'estimerai à 20 cts. malgré que ce soit un peu cher, attendu que c'aurait été presque tout du beurre d'être. Le beurre est donc produit \$737 20. Qu'on retranche du produit du fromage les deux cents pour confection, soit \$221 14, il reste encore aux patrons \$925 44, ce qui laisse une différence en faveur du fromage sur le beurre de \$188.24. On dira peut-être: "mais avec le beurre nous avons le lait pour nos engrais." Oui, et avec le fromage, nous l'avons aussi; nous rapportons de la fromagerie le petit lait dans la proportion du lait fourni, et l'usage qu'on en fait nous fournit le moyen de certifier qu'il est très-avantageux, et que s'il y a une différence en faveur du lait sûr et des déchets de laiterie sur ce petit lait de la fromagerie, elle n'est pas aussi considérable que celle en faveur du fromage sur le beurre. Et, si l'on tient compte du soin à donner à la laiterie, des travaux de confection du beurre, du coût d'achat et de l'entretien des plats, des dépenses à faire et du temps employé à aller vendre le beurre sur les marchés, on devra convenir de l'avantage qu'il y a d'encourager les fromageries.

Je dois dire à la louange de nos fromagers qu'ils ont bien rempli leurs obligations et leurs engagements, et qu'ils méritent à tout égard notre confiance.

Cet écrit, M. le Rédacteur, n'a pas seulement pour but de porter à la connaissance des nombreux abonnés de votre journal

qui résident à La Baie, les résultats avantageux de notre fromagerie, mais je désire encore que ces résultats soient connus dans toutes les paroisses capables d'encourager une telle industrie et qui n'en ont pas encore.

Diminuez, à l'élevage, le nombre des bœufs, augmentez le troupeau des vaches, améliorez-les surtout la qualité, hivernez les bien, et surtout fournissez-leur du bon parcs, vous améliorerez par là votre terre, et, si vous avez une fromagerie que vous encouragez, votre troupeau de vaches vous paiera mieux que les meilleurs récoltes sur votre terre, tout en demandant moins de travail.

Veillez, au nom de la cause agricole, pardonner la longueur de cet écrit et me croire,

Monsieur le Rédacteur,

Votre très-humble serviteur,

J. L. L.

La science du ménage

(Suite)

Manie des achats.—Ces voyages que vous feriez à la ville, outre la perte d'un temps précieux, vous donneraient peut-être occasion d'acheter des choses dont vous n'auriez nul besoin. Méfiez-vous de la manière d'acheter, elle devient une passion. Ne vous laissez pas tenter à acheter des choses qui vous embarrasseraient le lendemain.

Il est des femmes qui possèdent dans leur chambre, sur des étagères élégantes ou dans des tiroirs, de vrais magasins d'inutilités, disons mieux, de ridiculités. Ces merveilles si délicates et devant lesquelles il faut retenir son haleine pour ne pas les briser, ne sont là, ce semble, que pour éveiller l'ennui dans l'âme de celle qui les possède et le sourire de celle qui les vient.

Comment a-t-on pu s'encombrer ainsi de choses inutiles? On est allée visiter un magasin avec la résolution ferme et arrêtée de ne rien acheter; on était alors sûre de soi, et à l'approche des magasins se sont éveillées deux passions qui reposaient silencieuses: la curiosité d'abord, la fantaisie ensuite; et on a acheté.

Jennes filles, prenez garde à la curiosité et à la fantaisie.

Acheter soi-même.—Achetez vous-mêmes. Ne faites acheter par d'autre qu'en autant que vous ne le pourrez pas; vous serez plus contente et vous saurez mieux ce qui vous convient.

Pour se fier aux autres dans les achats, il faut être sûr de deux choses, la *fidélité* et l'*habileté*.

Une en-tinère, comme on arrive parfois, pourrait acheter ce qu'elle sait apprêter, ou ce qui lui donne moins de peine à préparer, ou peut-être ce qu'elle aime davantage.

Nous parlerons plus tard de la *fidélité*. L'*habileté* est sans doute plus rare que la *fidélité*.

Peu de personnes sont capables de ne pas se laisser éblouir par les paroles du marchand. Peu de personnes devaient, sous la belle apparence d'un objet, principalement de la marchandise sèche, les défauts qu'on détermine la juste valeur, tant l'art de la falsification vient de nos jours des proportions étonnantes. Le marchand même s'y laisse prendre, tant il faut de sa part une profonde connaissance de la marchandise quand il achète chez les marchands importateurs.

Utiliser les restes.—Un talent tout particulier pour restreindre les achats, et par conséquent les dépenses, est celui de certaines bonnes ménagères qui savent mettre à profit ce qu'on appelle vulgairement les restes et faire servir une même chose à deux fins.

Ainsi ce qu'on dessert d'un rognon est présenté sous une autre forme, avec un nouvel apprêt, et offre un mets différent. Combien dans les familles il se perd tous les jours une infinité de provisions que la maîtresse d'une maison, par manque de surveillance dans sa cuisine, retrouve parfois dans un sens où l'on y jette ce que la cuisinière ne croit bon que pour les animaux ou à jeter dans la boîte à ordures.

Ainsi un vêtement à peu près hors d'usage se transforme sous une main habile, et sert encore quelque temps sous sa nouvelle destination.

Ainsi encore, parmi plusieurs objets de même nature et hors de service, on choisit quelques débris qui sont bons isolés, et on forme en les réunissant un tout qui a encore son utilité.

Par manque d'économie ou ne sachant pas comment tirer bon profit de ses vêtements quelque peu brisés ou usés, on les coupe pour en faire des tapis ou ce que l'on nomme en langue vulgaire, *des catalognes*.

On appelle ce talent d'économiser *l'art de faire quelque chose de rien*; il réside dans le cœur, et toute personne bien dévouée à sa famille en sait les premiers éléments.

Avoir l'œil à tout. — Ce que nous avons dit pour les achats et pour les ventes: "Ne vous n'éciez de personne, mais prenez des précautions avec tous le monde," trouve encore son application ici.

Ne comptez entièrement que sur vous pour la surveillance: vous seule avez intérêt réel à la prospérité de votre maison; elle ne dépend pas de vous seule sans doute, mais on peut dire que l'impulsion ne peut se donner et se soutenir que par votre présence.

Ce n'est pas sans une grande raison que les anciens disaient: *L'œil du maître sème de l'argent.*

Une maîtresse de maison doit surveiller de toute manière tout ce qui se passe dans l'intérieur de son ménage. Elle doit prendre garde.

1^o. *Que rien ne se perde.* — Elle doit donc savoir tout ce qu'elle a, faire l'inventaire de son linge à chaque lessive, exiger que tous les soirs tout ce qui a servi se soit passé en revue et compté.

Que rien ne se gâte. — Une maîtresse de maison doit aussi savoir les qualités de chaque chose, celles qui se gardent on se détériorent facilement, connaître, pour les provisions, la manière de les conserver; se réserver à elle-même la préparation de celles qui exigent plus de dépenses, les confitures par exemple, même les liqueurs. Ne voit-on pas tout de suite le besoin qu'elle a de savoir faire la cuisine pour en surveiller la préparation des mets, et régler la dépense.

Pour la cuisine comme pour les travaux des champs et l'aménagement d'une ferme, on ne sait bien surveiller que ce qu'on sait bien faire soi-même.

2^o. *Que rien ne traîne.* — La maîtresse d'une maison doit aussi aller partout pour nettoyer, donner de l'air, commander des réparations urgentes, voir si on ne détourne rien.

3^o. *Que tout soit recueilli et conservé avec soin, même les choses qui paraissent le plus inutiles.* — La maîtresse d'une maison doit encore faire ramasser ce qui s'éparille dans la maison, ce qu'elle rencontre sur ses pas, et qui est hors de service et que les engorgés seraient tentés de jeter peut-être parmi les ordures ou dans le poubelle.

Tous ces objets se placent dans un cabinet inhabitable qu'on appelle *débarras*, ou dans un coin du grenier et on est sûr de trouver là, pour les réparations de la maison ou le soulagement des pauvres, une foule de choses qui rendent réellement service.

A la recommandation de tout ramasser nous ajoutons celle de faire une fois par an au moins une visite domiciliaire de charité dans les coins et les recoins de la maison.

Voulez-vous y trouver beaucoup de richesse? faites-vous accompagner par une mère de famille, et dites-lui de chercher avec vous. Vous verrez comme elle saura découvrir, parmi ces vieux meubles et ces lambeaux d'étoffes de toutes espèces, des trésors pour son ménage à elle.

"Je me fais du bonheur avec mes *guénilles*," disait une de ces femmes d'ordre.

Du reste, si on a pu rire d'une femme à chiffons, on a rarement vu réduire à la misère celle dont la sage prévoyance savait que tout devient profit au ménage, les guenilles, les meubles brisés, les débris de cuisine, etc.

(A suivre.)

L'avenir du Lac St. Jean, au point de vue agricole

Nous lisons dans le *Morning Chronicle* de Québec l'extrait suivant publié dans le *Witness* de Montréal:

"Je participe entièrement dans les vues énoncées par votre correspondant "Canada", concernant la valeur productive des vallées du Lac St. Jean. Les chiffres qu'il donne pour appuyer ses avancés, ainsi que les rapports qui ont été fournis à la Province de Québec, ont dû surprendre un grand nombre de vos lecteurs, qui n'avaient aucune idée du progrès agricole opéré dans cette

région. Je puis ajouter les informations suivantes de faits qui ont été à mon entière connaissance: (Un cultivateur du Lac St. Jean qui a quitté Québec, absolument pauvre, il n'y a que quelques années, jouit aujourd'hui d'une certaine aisance, et il m'informe que l'année dernière il n'a fait aucune semence parce que ses bêtiments étaient entièrement remplis de toutes espèces de grains qu'il n'a pu livrer au commerce, étant éloigné de 50 à 60 milles de Chicoutimi, et que depuis l'automne dernier il lui avait consommé son grain par le bétail. Un autre cultivateur du même endroit m'a rapporté le même fait, et a ajouté de plus qu'il faisait consommé la plus grande partie de son blé par ses cochons.

Tous les rapports qui nous sont faits de ces endroits nous font voir que là le printemps est très-âtif, et que la moisson se fait trois semaines plus tôt que dans le district de Québec.

"Je laisse à vos lecteurs de juger si votre correspondant "Canada" n'est pas justifiable en disant que le Gouvernement de la Province de Québec devrait prendre quelques mesures dans le but de relayer, en aidant à la confection d'un chemin de fer, ces fertiles contrées, aux autres branches de chemin de fer en voie de construction dans la Province de Québec, et par là assurer aux cultivateurs de ces endroits l'écoulement de leurs produits.

"Je crois qu'un député à la Chambre des Communes ferait acte de justice à l'égard des cultivateurs de cette localité, et rendrait immédiatement service au pays, en proposant, à la prochaine Session du Parlement Fédéral, la formation d'un Comité ayant pour but de s'enquérir sur la valeur productive des vallées du Lac St. Jean et de s'assurer si les rapports qui en ont été faits jusqu'à ce jour sont tels qu'ils ont été représentés à la Chambre Provinciale de Québec ou dans les différents journaux du pays. S'il en était ainsi, il n'est pas douteux que ce serait le devoir de notre Gouvernement Fédéral de prendre cette affaire en sérieuse considération." Il n'y a pas de doute que l'Hon. Ministre d'Agriculture, M. Pantaléon Pelletier, aidera de toute son influence à ce patriotique mouvement, et nous l'invitons le premier à se mettre résolument à l'œuvre.

De son côté, nous aimons à le croire, notre nouveau député de Kamouraska à la Chambre Fédérale, M. Ch. F. Roy, pénétré son appui à toute mesure qui sera présentée dans ce sens à la Chambre des Communes. La parfaite connaissance de ces localités, acquise par M. Roy, en sa qualité d'arpenteur nous est une garantie qu'il aura démontré toute l'importance qu'il y aurait pour le pays d'établir une ligne de chemin de fer entre le Lac St. Jean et le chemin de fer du Nord, et de la nécessité pour le Gouvernement Fédéral de favoriser une semblable entreprise.

Cette question sera soumise à la considération des Chambres Fédérales, et la pétition suivante adressée au Gouvernement Fédéral nous fait croire qu'elle sera prise en sérieuse considération, si l'on tient quelque peu à favoriser la Province de Québec.

"A l'hon. A. Mackenzie, premier ministre et ministre des travaux publics.

"La pétition des soussignés directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin de fer et du lac Saint-Jean, et autres, expose respectivement:

"Que la compagnie du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean a été incorporée dans le but de construire un chemin de fer depuis la ville de Québec jusqu'au lac Saint-Jean, une distance de 150 milles environ et que les travaux ont été commencés sur la première section du dit chemin de fer.

"Que la législature de la province de Québec a voté la somme de \$600,000 pour le dit chemin de fer, qui a été aussi subventionné par la ville de Québec.

"Que l'achèvement de ce chemin de fer ouvrirait à la colonisation un grand district que l'on estime pouvoir supporter une population de 500 000 âmes dont l'établissement augmenterait matériellement le revenu fédéral.

"Que le commerce de bois du district qui devra être traversé par ce chemin de fer est déjà très-considérable, égalant un quart de toute l'exportation de madriers de Québec.

"Que le district du lac Saint-Jean est actuellement le plus progressif de la province.

"Que sa population ayant doublé depuis 1861, il est aussi le district qui produit le plus de blé dans la province, ayant donné

treize fois autant de b^e en 1871 qu'en 1861, comme on peut s'en assurer en examinant les rapports du recensement.

Quo, par suite des circonstances exceptionnelles de ce chemin de fer, qui passe, pour les deux tiers de sa longueur, à travers une contrée qui n'est pas encore habitée, vos pétitionnaires sont d'opinion que les moyens dont peut disposer la compagnie sont insuffisants, et que l'entreprise est digne de recevoir quelque aide exceptionnelle du gouvernement du Canada, et devra être regardée en quelque sorte comme une œuvre nationale plutôt qu'une œuvre provinciale.

Qu'à l'appui de cette dernière considération, vos pétitionnaires rappelleront respectueusement au gouvernement que les habitants des districts de Québec et du lac Saint Jean n'ont pas participé aux avantages de la première législation des chemins de fer et n'auraient au moins autant de droit aux facilités de chemins de fer que les habitants de Manitoba et de la Colombie anglaise, et aussi que l'aide aux chemins de fer par le gouvernement fédéral et par le gouvernement du Canada avant la confédération, n'a pas été confiée aux travaux inter-provinciaux, mais a été réservée à des chemins d'un caractère purement local ou provincial; par exemple, le chemin de fer du Nord de l'Ontario que le gouvernement a aidé jusqu'au montant de plus de \$2,300,000, les diverses branches du Grand Tronc à l'Ontario, l'extension du Canada Central à l'Ontario jouissant d'un subside, de \$12,000 par mille, l'embranchement de la Baie Georgienne, aussi à l'Ontario, et les divers chemins de fer locaux, dans la Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, auxquels le gouvernement fédéral a prêté des liasses.

Vos pétitionnaires sont donc d'opinion que l'aide que le gouvernement fédéral accorderait à cette entreprise ne serait pas sans précédent et ne serait que ce que les habitants du district mentionné plus haut ont le droit d'obtenir en justice; et en conséquence, ils exposent respectueusement au gouvernement l'opportunité d'accorder au chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean un subside ou un prêt suffisant pour assurer l'achèvement de l'entreprise.

Et comme c'est leur devoir de le faire, les pétitionnaires ne cesseront de prier.

Choses et autres

Transport de viande fraîche.—L'usage de la viande fraîche importée de l'Amérique a fait, ces derniers temps, de grands progrès en Angleterre, si l'on en juge par le fait suivant, emprunté à un journal de Liverpool :

Les énormes arrivages de viande fraîche à Liverpool, mais ne faisant qu'y passer en transit à destination de Londres, Manchester, Sheffield et Birmingham, ont fini par attirer l'attention des spéculateurs de la seconde ville maritime d'Angleterre. Ceux-ci, en effet, ont pu constater la faveur de plus en plus grande que le public accorde à la viande ainsi importée, non-seulement à cause de son excellente qualité, supérieure à la moyenne des viandes anglaises, mais surtout en raison du très-bon marché relatif auquel elle est livrée à la consommation.

Les négociants de Liverpool viennent de recevoir en consignation, la semaine dernière, le chargement de trois steamers, qui comprenait 1,400,000 livres de viandes représentant 3,000 bœufs. Ils mettent en vente cette énorme quantité à Metropolitan-Market, par lots, à des prix qui font ressortir les plus beaux morceaux à 12 centimes la livre, et ceux de la catégorie inférieure à 10 centimes.

Il y a lieu d'espérer que désormais, l'énorme population de Liverpool ne verra plus autant qu'autrefois la viande fraîche des États-Unis ne faire que transiter par ses entrepôts, et pourra jouir des avantages dont d'autres grandes villes d'Angleterre sont déjà en possession depuis huit mois, au grand avantage à la fois des populations et des importateurs.

Inspection des poids et mesures.—Le service d'inspection des Poids et Mesures, sous la loi nouvelle, sera bientôt au grand complet pour toute la Province de Québec. Des bureaux ont été choisis par l'inspecteur du Revenu pour les divisions de Lubinvière, Montmagny, Québec, Bellechasse, Charlevoix, et le chef du Revenu à l'intérieur du Québec, M. Lemoine, est du retour hier du comté de Rimouski, où il vient d'organiser au chef lieu,

le bureau pour l'inspection des poids et mesures, au centre même de la ville de St. Germain. Dès que l'aménagement sera complété, M. Didier Ouellet, du Bie. sous-inspecteur, ouvrira son bureau à St. Germain.

— L'item le plus considérable est celui résultant du commerce de blé de l'Illinois, qui est la denrée principale de l'État. On calcule que Chicago a importé 97,677,190 minots de ce produit y compris d'autres céréales. Comparée avec l'importation de 1875 celle de l'année dernière présente une augmentation de 16,000,000 minots. Le blé seul reçu de l'Illinois, figure pour près de 80,000,000 minots.

RECETTES

Destruction des chenilles dans les jardins

Les chenilles, autres que celles qui attaquent les arbres, sont parfois de grands dégâts dans les jardins. Un propriétaire raconte que ses choux en étaient dévorés, lorsque, pour les combattre, on lui conseilla d'employer les fourmis.

Il y a dans les forêts, principalement dans celles de sapins, des fourmilières qui sont quelquefois énormes, et qui sont formées surtout d'aiguilles des arbres résineux. Ce propriétaire envoya chercher une de ces fourmilières, dont à l'aide d'une pelle, on remplit un grand sac, et il la fit répandre sur ses choux. Les fourmis commencèrent immédiatement la chasse; elles saisissaient une chenille près de la tête et ne la lâchaient plus. En même temps, les autres chenilles, comme si elles avaient compris le danger qui les menaçait, s'éloignaient en toute hâte. Le lendemain, il n'y avait plus une seule chenille dans le carré de choux, et on les voyait mourantes attachées par paquets aux murs du jardin.

Nous ne garantissons pas le moyen; mais nous croyons utile de l'indiquer et il est facile à essayer là où l'on a des fourmis à sa disposition.

Les forestiers allemands savent que les fourmis rendent de grands services, et ils les protègent. Les œufs de fourmis sont recherchés pour la nourriture des petits faisans, des perdreaux, des rossignols, mais leur enlèvement dans les forêts est défendu et puni. L'infatigable fourmi grimpe jusqu'à la cime des arbres et détruit une grande quantité d'insectes nuisibles.

Manière de faire un gâteau

Battez deux blancs d'œufs jusqu'à ce que la mousse devienne très épaisse; versez une demi livre de sucre en poudre en battant toujours. Lorsque le mélange est bien lié, versez-le sur un gâteau cuit et encore chaud, égalisez avec une palette de bois, puis mettez-le dans un four presque froid pour durcir et non pour prendre couleur. Les ornements avec des fruits doivent être faits avant de laisser refroidir.

DEMANDE D'EMPLOI

UN OUVRIER-TYPOGRAPHE, ayant les meilleures recommandations, accepterait un emploi dans une imprimerie soit dans une ville ou à la campagne.

S'adresser au Bureau de la Gazette des Campagnes.

Pour notre part, nous recommandons ce typographe à l'attention des Maîtres d'imprimerie qui voudraient s'assurer les services d'un bon ouvrier-typographe habile, sobre et laborieux.

TERRES A VENDRE

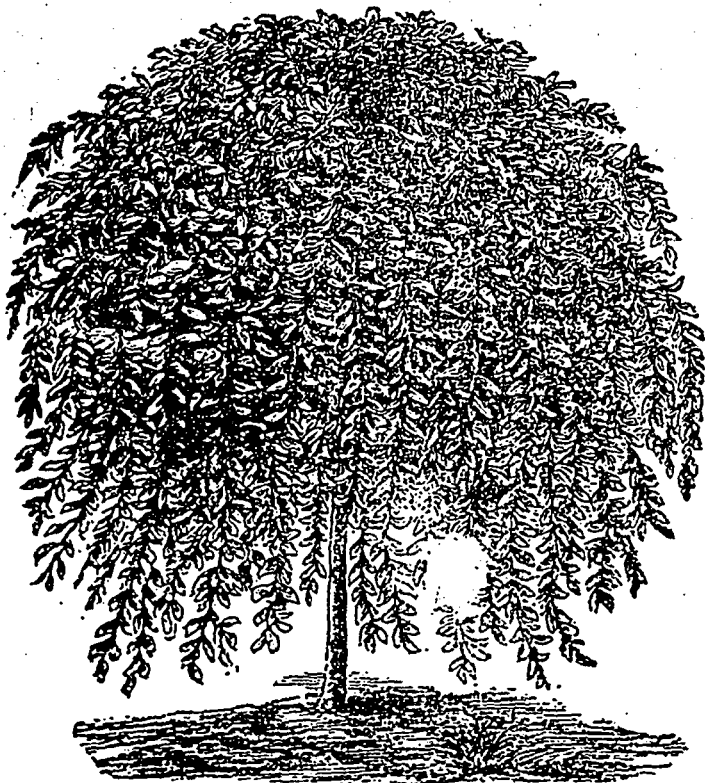
PLUSIEURS mille arpents de terre, en différents lots, désirés et non défrichés, dans le district de Rimouski. Conditions faciles.

S'adresser à AUGUSTE TESSIER,

Avocat et agent d'affaires,

No. 1, rue St. Germain de Rimouski, à Rimouski.

23 février, 1877.



SAULES-PLEUREURS,

KILMARNOCK,

New-American, Rosemary, (Greffés.)

Les Saules de ces variétés ornent magnifiquement les tombes.

Plants de 5 à 7 pieds de hauteur \$1.50 chaque, (2 ans de greffe.)

A vendre chez

AUGUSTE DUPUIS,

ST. ROCH, VILLAGE DES AULNAI S
COMTE L'ISLET.

☞ Aussi un bon assortiment d'arbres fruitiers pour livraison au printemps.

☞ Catalogues fournis gratis sur demande.

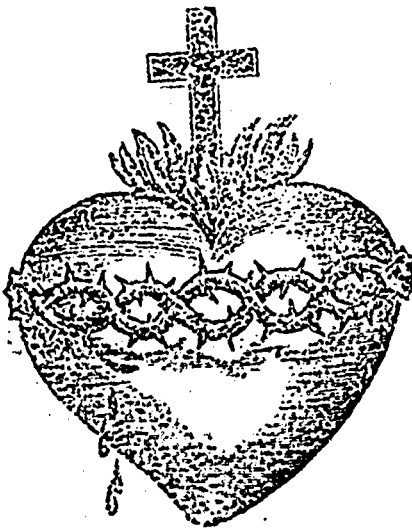
☞ Pour donner à nos lecteurs une idée de la beauté de cet arbre, nous insérons avec cette annonce une vignette représentant un saule-pleureur de 8 à 10 ans.

☞ Le soussigné pourra disposer au printemps de plusieurs variétés de pommes de terre de meilleur choix et les plus productives. Les prix seront annoncés dans le temps.

AUGUSTE DUPUIS.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR

Prix du Billet: \$1.00. Les billets sont en vente au Bureau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné à celui qui en achète ou qui en vend dix. On peut en acheter au Bureau de la Gazette des Campagnes, à \$1.00



Insérée à venir en aide à tous, grandes tentes catholiques: le Forum, le Collège Commercial des Prêtres des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception, est approuvée par Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Oulmet, de L. A. Jetté, M. P., R. A. R. Hubert, notaire, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, C. J. Devlin, Alfred Laroque, sr., C. Rodier, Pierre P. Esfrance et du Michel Stewart, écia, et sous la surveillance de trois comités.

VALEUR DE LA LOTTERIE:

1 Bourse en or de.....	\$10,000.00	\$10,000.00
1 do do	2,000.00	2,000.00
1 do do	1,000.00	1,000.00
		\$18,000.00

	Montant rapporté	\$13,000.00
1 do do	500.00	500.00
5 do do	100.00	500.00
5 do do	50.00	250.00
25 do do	10.00	250.00
600 lots à bâtir de valeur moyenne...	600.00	250,000.00
50 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24.00	1,200.00
20 ciboires.....	20.00	400.00
42 calices.....	18.00	756.00
8 encensoirs.....	6.00	48.00
12 ostensoirs.....	32.00	432.00
12 paires de byrettes.....	6.00	72.00
12 garnitures d'autel.....	30.00	360.00
290 objets.....	8.00	870.00
1000 do.....	2.00	2,000.00
2000 do.....	1.00	2,000.00
1 bénitier.....	4.00	4.00

Total..... \$272,782.00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté. Le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial, des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux. Le jour du tirage sera mercredi, le 15e jour du mois d'août prochain.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Secrétaire-Trésorier du Comité de Direction; Benjamin Clément, Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cochue, Secrétaire-Trésorier, ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Toute communication par la maille devra être adressée sans de port au Directeur-Gérant: F. X. COCHUE,

No. 203 rue Notre-Dame, Montréal